



MAIRIE  
8 Place du 19 mars 1962  
71470 MONTPONT-EN-BRESSE  
03.85.72.91.66  
[mairie.montpont@wanadoo.fr](mailto:mairie.montpont@wanadoo.fr)

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023

---

*Le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.*

---

● **Délibération 2023.047 : Marché de travaux « Aménagement Microcrèche »**  
**Avenant n° 1 – lot 2 « Gros Œuvre, Maçonnerie VRD »** entreprise Robert DESPINARD Bâtiment.

Avenant en moins-value, d'un montant de 6 517.32 € HT

*Approuvée à l'unanimité*

---

● **Délibération 2023.048 : Bail de location et fixation du loyer de la Microcrèche**

Bail professionnel pour la location des locaux communaux de la Microcrèche à l'association ADMR 71 PETITE ENFANCE dont le siège social est situé 16 bis, Avenue Clos Mouron, 71700 TOURNUS.  
Le montant mensuel du loyer de la microcrèche est fixé à 400.00 € (hors charges).

*Approuvée à l'unanimité*

---

● **Délibération 2023.049 : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Terres de Bresse : avis sur le projet arrêté**

*La Communauté de Communes Terres de Bresse a voté l'arrêt « projet du PLUi » le jeudi 29 juin 2023.  
Depuis le 3 juillet, les zonages et les documents réglementaires sont consultables librement sur le site de la Communauté de Communes Terres de Bresse à l'adresse : <https://www.terresdebresse.fr/>*

▪ Avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Terres de Bresse, notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme

***7 voix Pour ; 7 voix Contre***

*Le vote n'était pas à bulletin secret la voix du Maire (favorable) est donc prépondérante en cas de partage égal des voix.*

▪ Abrogation de la Carte Communale en vigueur sur la commune, dès lors que le PLUi sera exécutoire

*Approuvée à l'unanimité*

---

● **Délibération 2023.050 : Délégation à la Communauté de Communes Terres de Bresse de l'ouverture et de l'organisation d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLUi**

*Les zonages d'assainissement annexés au PLUi sont de compétences communales et doivent être soumis à enquête publique. Il faut que chaque commune membre de la Communauté de Communes Terres de Bresse délibère pour déléguer l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique.*

*Approuvée à l'unanimité*

---

● **Délibération 2023.051 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet**

Création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet ; d'une durée hebdomadaire d'emploi d'une heure (1 / 35<sup>ème</sup>) à compter du 4 septembre 2023.

*Approuvée à l'unanimité*

---

● **Délibération 2023.052 : Désignation d'un « correspondant incendie et secours »**

Monsieur Sébastien BERODIER, est désigné en qualité de « Correspondant Incendie et Secours ». Il sera l'interlocuteur privilégié du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),

*Approuvée à l'unanimité*